

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD543

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 28 QUATER A

À l'alinéa 3, après les mots : « d'ici », substituer au mot :

« à »,

les mots :

« au 31 décembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.